

COMPTE RENDU CA DU CCAS DU 15 FEVRIER 2024

Le 15 février deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon sur Seiche, s'est réuni sous la présidence de :

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS.

Présents : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Christine HUON, Agnès BLANCHARD, Catherine LESAGE, Béatrice CLOAREC, Serge MONHAROU, Muriel SERRE, Pierre MEZERAY, Michel BOURTOURAU

Absent(e)s excusé(e)s : MM. GUERET, DELINOTTE, MOTET, CHOPIN, PERRIN-RAMAGE

Absente non excusée : Mme GESLIN

Mme MOTET a donné pouvoir à M. MEZERAY

M GUERET a donné pouvoir à M. NICOLLE

M DELINOTTE a donné pouvoir à Mme BLANCHARD

Mme PERRIN-RAMAGE a donné pouvoir à Mme CLOAREC

PRESENTATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (vote)

M. NICOLLE présente le rapport comme suit :

Préambule

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Enfin, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2024.

Missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi ainsi que par les élus locaux.

Son organisation, son fonctionnement et ses compétences sont régis par le Code de la famille et de l'Action Sociale. Il est administré par un Conseil d'Administration et dispose d'une autonomie financière, c'est-à-dire d'un budget propre.

Le champ de compétences d'un CCAS répond à trois principes :

- ✓ Intervention dans le domaine de l'Action Sociale
- ✓ Aide réservée aux habitants de la commune
- ✓ Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, Caisse d'Allocation Familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'Action Sociale par excellence.

Au titre des missions obligatoires, on retrouve :

- L'accueil de proximité, l'orientation du public ainsi que l'accès aux droits
- La conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux
- La gestion du fichier des personnes vulnérables (Plan Canicule et COVID)
- L'élection de domicile pour les personnes sans domicile stable
- L'aide sociale légale en faveur des personnes âgées de 60 ans et + et des personnes en situation de handicap
- L'action générale de prévention et de développement social

S'agissant des missions facultatives, le CCAS de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche intervient dans de nombreux domaines :

- **Actions de lutte contre la précarité :**
 - L'aide alimentaire (accès à l'épicerie sociale intercommunale)
 - Les prestations financières (secours)
 - Le dispositif de Tarification Solidaire des Transports
- **Accès au logement :**
 - Logements locatifs sociaux
 - Logements communaux d'urgence
- **Animation et lien social :**
 - Dispositif Sortir
 - Frais d'animation résidence Helena
 - Transport à la demande (minibus)
 - Repas annuel des aînés (74 ans et +)
 - Animations en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap : Partenariat avec le Clic Alli'âges
 - Subventions aux associations ayant un caractère social et communal
 - Sorties culturelles
 - Voyage ANCV Seniors en vacances
 - Barbecue avec la résidence Helena
 - Jardins du Pâtis Doux
 - Actions en faveur de l'égalité Femmes/Hommes

- **Actions en faveur du Handicap :**
 - Temps Fort sur l'inclusion en avril
- **Actions en faveur de l'aide aux aidants**
 - Ciné débat

Contexte Local

Pour rappel, les données sociodémographiques de Noyal-Châtillon-sur-Seiche sont les suivantes :

- La population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 est de 7713 habitants (2147 en 1968, 5635 en 1999, 5995 en 2009)
- Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 17% de la population (moyenne nationale : 20%)
- Les jeunes de – de 18 ans représentent 21% de la population
- Nombre de logements sociaux en 2023 : 681 (260 en 2009, 549 en 2015)

Exécution budgétaire 2023

Analyse de la section de fonctionnement

Recettes :

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 111 211,01 € contre 108 850 € initialement prévues soit un taux de réalisation des recettes en 2023 de **102,17%**.

En 2023, 40,5 % du financement est assuré par la subvention communale et 33,9 % par l'excédent.

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Recettes réelles 2021 (en €)	Recettes réelles 2022 (en €)	Recettes réelles 2023 (en €)
70	Produits des services, domaines & ventes diverses : <ul style="list-style-type: none"> • Concessions funéraires • Remboursement de frais par autres redevables... (minibus, tickets cinéma, voyage seniors, Aquatonic) • Cotisations animation par les locataires Helena • Appel à projet action aide aux aidants 	21 163,13	25 823,61	26 028,33
74	Dotations & participations : <ul style="list-style-type: none"> • Subvention d'équilibre de la commune 	62 000	45 000	45 000
75	Autres produits de gestion courante : <ul style="list-style-type: none"> • Revenus des immeubles (cotisation parcelle jardins partagés, loyers baux ruraux) 	2 544,34	2 498,17	2 436,53

77	Produits exceptionnels <ul style="list-style-type: none"> • Dons • Revente du minibus à la commune 	235	15 249	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avant excédent)		85 942,47	88 570,78	73 464,86
002	<i>Pour info : Excédent antérieur reporté</i>	10 320,93	38 017,67	37 746,15
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		96 263,40	126 588,45	111 211,01

Dépenses :

Le budget de fonctionnement 2023 en dépenses affiche un taux de réalisation de **87,50%** à 89 643,37€ réalisées pour 108 850 € de crédits inscrits au budget.

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Dépenses Réelles 2021 (en €)	Dépenses Réelles 2022 (en €)	Dépenses Réelles 2023 (en €)
011 – Charges à caractère général	60- Achats & variations de stocks : <ul style="list-style-type: none"> • Animation Résidence Helena • Voyage ANCV séniors en vacances • Carburant minibus 	14 130,63	32 234,37	38 210,88
	61- Autres charges externes - Services extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien minibus • Animation repas • Mise en place actions diverses 	15 083,04	8 819,40	6 076,44
	62- Autres charges externes – Autres services extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> • Frais de transport voyage ANCV seniors • Traiteur repas des ainés • Repas des bénévoles 	1 709,29	5 416,61	14 557,27
	63- Impôts, Taxes & versements assimilés <ul style="list-style-type: none"> • Taxe foncière 	386	767,76	423
	64- Charges de personnel : <ul style="list-style-type: none"> • Cotisations URSSAF 	152	152	152
65- Autres charges de gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aides ponctuelles • Dispositif SORTIR • Subventions aux associations à vocation sociale 	26 148,18	28 393,49	35 182,38
67- Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Achats minibus 		15 249	

68- Dotations aux amortissements & provisions	<ul style="list-style-type: none"> Dotations aux amortissements des immobilisations 	636,59	636,59	636,58
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		58 245,73	91 669,82	95 238,55

L'année 2021 a été marquée par le Covid qui n'a pas permis la mise en place de toutes les actions prévues alors que la subvention accordée par la commune avait été augmentée pour atteindre 62 000 €.

Sur cette année 2021, cet écart entre les recettes et dépenses réalisées a entraîné un excédent de fonctionnement reporté s'élevant à + de 38 000 € en 2022.

Du fait de ce fort excédent, dès 2022, la subvention accordée par la commune est redescendue à 45 000 €.

Or, sur les 3 dernières années, le CCAS ne cesse de proposer plus d'actions conduisant à l'augmentation des charges, ainsi que des actions déjà menées qui coûtent de plus en plus chers (Ex : dispositif SORTIR, repas des aînés). En parallèle, la subvention de la commune et les autres recettes ne progressent pas, voire même diminuent. Il en résulte donc une consommation de l'excédent de fonctionnement petit à petit.

Analyse de la section d'investissement

Depuis de nombreuses années, la section d'investissement stagne car il n'y a pratiquement aucune dépense de réalisées (hormis l'achat de l'ancien minibus puis sa revente à la commune).

L'excédent d'investissement est le fruit de la vente d'un leg en 2002.

Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Recettes réelles 2021 (en €)	Recettes réelles 2022 (en €)	Recettes réelles 2023 (en €)
001	Excédent d'investissement reporté	97 622,25	98 258,84	98 895,43
24	Immobilisation		15 249,60	
28	Amortissements (<i>arrondi</i>)	636,59	636,59	636,58
TOTAL DES RECETTES		98 258,84	114 145,03	99 532,01

Dépenses :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Dépenses réelles 2021 (en €)	Dépenses réelles 2022 (en €)	Dépenses réelles 2023 (en €)
21- Immobilisations corporelle	2182 – Matériel de transport 21848- Mobilier	0	15 249,60 0	0
TOTAL DES DEPENSES		0	15 249,60	0

Orientations budgétaires 2024

Section de fonctionnement

Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Prévisions 2024 (en €)
70	Produits des services, domaines & ventes diverses : <ul style="list-style-type: none">• Concessions funéraires• Remboursement de frais par autres redevables... (minibus, tickets cinéma, voyage seniors, Aquatonic)• Cotisations animation par les locataires Helena• Appel à projet action aide aux aidants	28 579,41
74	Dotations & participations : <ul style="list-style-type: none">• Subvention d'équilibre de la commune	50 000
75	Autres produits de gestion courante : <ul style="list-style-type: none">• Revenus des immeubles (cotisation parcelle jardins partagés, loyers baux ruraux)	2 335
002	Excédent antérieur reporté (arrondi)	21 532,64
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		102 447,05

Dépenses :

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Prévisions 2024 (en €)
011 – Charges à caractère général	60- Achats & variations de stocks : <ul style="list-style-type: none">• Animation Résidence Helena• Voyage ANCV séniors en vacances• Carburant minibus	35 704,41
	61- Autres charges externes - Services extérieurs : <ul style="list-style-type: none">• Entretien minibus• Animation repas• Mise en place actions diverses	8 551,57
	62- Autres charges externes – Autres services extérieurs : <ul style="list-style-type: none">• Frais de transport voyage ANCV seniors• Traiteur repas des ainés• Repas des bénévoles	15 402,51
	63- Impôts, Taxes & versements assimilés <ul style="list-style-type: none">• Taxe foncière	450
	64- Charges de personnel :	165

	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations URSSAF 	
65- Autres charges de gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aides ponctuelles • Dispositif SORTIR • Subventions aux associations à vocation sociale 	41 682,66
68- Dotations aux amortissements & provisions	<ul style="list-style-type: none"> • Dotations aux amortissements des immobilisations 	490,90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		102 447,05

L'augmentation des dépenses prévisionnelles en 2024, par rapport au Compte Administratif 2023, s'élève à plus de 7208,50 €. Cela s'explique par :

- L'augmentation des charges liées au dispositif SORTIR qui devrait atteindre près de 11 000 €, soit un taux de variation de + 16,6 % par rapport aux charges dispositif SORTIR 2023.
- De nouvelles actions mises en place (action Handicap et Action Aide aux Aidants)
- Une augmentation des prix des menus pour le repas des aînés et repas des bénévoles
- Une hausse des demandes de subvention (exemple : Les Restos du Cœur qui demandent 2 400 €) + 16,6% par rapport à 2023
- Une augmentation importante des demandes d'aide facultatives (+74% par rapport à 2023) (déjà remarquée sur le dernier trimestre 2023)

Afin de maîtriser la progression des charges du budget, des arbitrages doivent être effectués avec des interrogations:

- Proposer qu'il n'y ait pas de budget dédié dans le cadre de la journée des violences intrafamiliales en novembre
- Maîtriser des charges liées à l'animation de la résidence Helena (plus de prise en charge des heures supplémentaires mais récupération de ces heures pour l'animatrice) et résiliation de la ligne internet qui coûtait 63 €/mois.
- Baisser le nombre de sorties Aquatic, passant de 7 sorties en 2023 à 3 en 2024.

Malgré cela, si l'ensemble des actions du Budget Primitif 2024 se réalisent comme anticipées, l'équilibre sera en partie assuré cette année par la consommation de l'Excédent de Fonctionnement.

Pour rappel, les règles de la comptabilité publique imposent de voter leur section de fonctionnement à l'équilibre. Une fois l'excédent totalement utilisé, il ne sera plus possible de voter un Budget Primitif dans ces conditions d'équilibre.

Ainsi, l'équilibre ne pourra être possible que si :

- Il y a diminution des charges
- Il y a de nouvelles recettes (exemple : participation lors des actions, lors du repas...)
- Il y a augmentation de la participation communale à l'équilibre (subvention d'équilibre) si accord de la commune

Afin d'éviter ce contexte brutal, ces réflexions doivent être menées soit dès à présent, soit pour 2025.

Section d'Investissement

Pour 2024, l'excédent reporté de l'exercice 2023 est de **99 532,01 €**.

Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2024 (en €)
001	Excédent d'investissement reporté	99 532,01
10- Dotations, fonds divers & réserves	10222- FCTVA (achats N-2)	2501,54
28	Amortissements (<i>arrondi</i>)	490,90
TOTAL DES RECETTES		102 524,45

Dépenses :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2024 (en €)
20- Immobilisations incorporelles	Travaux de rénovation nouveau bâtiment pour épicerie sociale à St Erblon	5 659,98
	Achat téléphone portable pour chauffeurs minibus	200
21- Immobilisations corporelle	2182 – Matériel de transport 21848- Mobilier	94 162,93
10- Dotations, Fonds divers et réserves	FCTVA	2 501,54
TOTAL DES DEPENSES		102 524,45

Une réflexion est à mener car il y aurait peut-être possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent d'investissement dans la section de Fonctionnement (interroger le Conseiller aux Décideurs Locaux pour conseil).

Certains projets d'investissement se dessinent à l'avenir :

- Achat d'un minibus à la fin du marché d'appel d'offre fin 2025
- Achat d'une cuisine pour la salle de convivialité de la future résidence seniors NEOTOA

Il est néanmoins judicieux de conduire une réflexion sur la possibilité de transférer l'Excédent d'investissement sur la section de Fonctionnement, quitte à choisir d'utiliser les virements à la section d'investissement, l'affectation au besoin d'investissements futurs.

La présentation du rapport étant terminée, M. NICOLLE invite les membres du Conseil d'Administration qui le désirent à s'exprimer sur le contenu de ce dernier.

Mme SERRE estime qu'il ne faudrait pas que ce possible transfert de l'Investissement au fonctionnement entraîne une baisse de la subvention communale.

Les membres du CA s'accordent à dire qu'il faudrait dès maintenant œuvrer pour augmenter la subvention communale de 45 000 € à 60 000 € afin de ne pas dépenser tout l'excédent et aussi faire face aux dépenses imprévues. A noter que pour équilibrer les recettes et les dépenses certaines dépenses ont été minimisées.

Aucune nouvelle intervention n'étant sollicitée, M NICOLLE déclare le DOB clos.

TARIFS SORTIES AQUATONIC 2024 (vote)

En 2023, Le CCAS a organisé tous les 2 mois des sorties à l'Aquatonic de St Grégoire pour les personnes de plus de 65 ans.

Aux vues du nombre de participants en baisse au fur et à mesure des sorties proposées, le CCAS souhaite ne proposer que 3 sorties sur 2024 :

- Le mardi 16 Mars : accompagnatrice Mme COLLAIRE
- Le mardi 11 Juin : revoir qui accompagne
- Le Mardi 1^{er} octobre : revoir qui accompagne

Le CCAS prendrait toujours en charge le transport en utilisant les 2 minibus (celui du CCAS et de la jeunesse) si groupe supérieur à 8 personnes.

Si le CCAS achète entre 20 et 50 tickets, le prix unitaire est de 25.50 € au lieu de 33 € l'entrée classique.

Il est donc proposé d'acheter un stock de 20 tickets valables 1 an.

Il est par ailleurs proposé aux membres du Conseil d'Administration de voter le tarif de participation des habitants suivant :

Conserver le tarif de 13 € si les participants ont un revenu fiscal de référence en-dessous du plafond de ressources ci-dessous et 23 € s'ils sont au-dessus du plafond (document demandé : l'Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022)

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Personnes seules	15 991 €	21 380 €	26 768 €	32 157 €	37 545 €
Couples mariés ou pacsés	-	-	30 186 €	35 575 €	40 963 €

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

BILAN DU DISPOSITIF SORTIR 2023

	2021	2022	2023
Nbre d'inscrits	362	528	584
Nbre d'utilisateurs	139	311	396
Nbre d'utilisations	313	1049	1630
dont Utilisations pour activités ponctuelles	242	930	1458
Utilisations pour activités régulières	71	119	172
Coût total des inscriptions aux activités régulières	9114,25 €	17 837,90 €	23 714,61 €
Coût pris en charge par le dispositif SORTIR (donc le CCAS) pour les activités régulières	4350,75 €	8 070,95 €	10 270,52 €

En 2023 :

Dispositif SORTIR le plus utilisé pour les activités régulières :

- Football (52)
- Abonnements (16)
- Langue étrangères (15)

Dispositif SORTIR le plus utilisé pour les activités ponctuelles :

- Cinéville Vern (492)
- Piscine La Conterie (285)
- Patinoire le Blizz (172)
- Piscine de Bréquigny (116)

Montant versé en 2023 : prévisionnel 8500 € + restant dû de 2022 : 930.84 € = 9430.34 €

Montant prévu au budget 2024 : 10 800 €

BILAN MINIBUS 2023

Bilan de l'année 2023 (annexe)

Année	Nbre de personnes transportées	Nbre de circuits	Recettes totales	Dépenses en carburant	Dépenses en réparations/révision
2021	813	641	2 540 €	1 605,27 €	1 750,41 €
2022	976	499	2 567 €	2 529,97 €	1 977,40 €
2023	1033	582	2 624 €	2 171,91 €	1 524,20 €

Les 1 524,20 € de frais d'entretien correspondent aux frais effectués sur l'ancien véhicule avant la vente à la commune.

BILAN DES VENTES DE TICKETS CINEMA 2023

Evolution des ventes de tickets depuis 2019

2019	2020	2021	2022	2023
364	133	99	191	345

ACTIONS AUTOUR DU 8 MARS 2024

Vendredi 15 Mars à 20H à la médiathèque : spectacle Désirs Plurielles, sur le désir féminin

Action financée par le CCAS :

Repas des artistes : 50 €

Spectacle 791,25 €

M. Le Maire et M. NICOLLE ne peuvent pas être présents.

Qui peut venir représenter le CCAS : Mmes SERRE et LESAGE seront présentes.

Vendredi 22 Mars à 20H à la médiathèque : témoignage d'Isabelle PIERQUET sur l'endométriose

Intervention gratuite.

ACTIONS SUR LE HANDICAP 2024

En partenariat avec la médiathèque, une action de 15 jours sur l'inclusion est menée le **samedi 13 avril** de 14H à 18H sur le parking St Amand. L'APF y proposera des ateliers :

- Parcours déficience visuelle
- Parcours fauteuil roulant
- Café papote
- Initiation Boccia (sport de boule apparenté à la pétanque et pratiqué par les personnes en situation de handicap)

Espoir 35 souhaite s'associer au projet : Présence le mercredi 10/4 à la médiathèque pour permettre les échanges autour du handicap psychique. Des tableaux de résidents seront exposés. Un musicien fera une animation musicale le samedi 13 avril sur le parking St Amand

Action financée par le CCAS :

- Alimentation pour café papote 50 €
- Ateliers APF 450 €
- Temps musical : 300 à 400 €
- Droits SACEM 100 €

ACTION D'AIDE AUX AIDANTS

Un ciné-débat sera organisé le **vendredi 11 Octobre** dans la salle de projection du cinéma L'espérance à Chartres de Bretagne.

Le film « La promesse de l'aïdant » sera projeté suivi d'une discussion avec le réalisateur M CARRION et un intervenant extérieur.

Le minibus sera mis à disposition afin de faciliter les déplacements des castelnodais intéressés.

Coût de l'action :

- Forfait réservation du cinéma 400 €
- Droits de projection et frais annexes réalisateur 856 €
- Intervenant extérieur pour le ciné-débat 400 €

Un dossier de candidature auprès de la Conférence des Financeurs a été rédigé afin de financer partiellement ce temps fort.

Un partenariat va également être mis en place avec Malakoff Humanis qui s'engage à payer les frais liés à la diffusion du film soit 856 €.

Suite à ce ciné débat, des ateliers en partenariat avec le Clic Alli'âges seront mis en place.

VOYAGE ANCV SENIORS EN VACANCES 2024

Une option est posée pour le centre de vacances de Riec sur Belon dans le Finistère du 22 au 29 septembre.

L'information sera donnée dans le Castelnodais de Mai-Juin.

SORTIES CULTURELLES 2024

3 sorties seront proposées aux Castelnodais en 2024 :

- Visite guidée du Parlement de Bretagne (notamment pour ceux n'ayant pas pu venir en 2023 par manque de place) : Lundi 25 Mars après-midi.
Qui souhaite accompagner : M MONHAROUL
- Visite guidée Opéra/Hôtel de ville de Rennes : Lundi 10 Juin après-midi
- Visite guidée Odorico et Art de la mosaïque : Lundi 30 septembre après-midi. Mmes BLANCHARD et CLOAREC intéressées pour accompagner

M NICOLLE suggère que, comme en 2023, ces sorties soient gratuites pour les participants et ouvertes à tous sans limite d'âge (ne pas avoir de problèmes de mobilité)

QUESTIONS DIVERSES

- Visite des archives départementales pour les membres du CCAS

M. BOURTOURAUULT propose d'organiser une visite du site des archives départementales un mercredi après-midi. Plusieurs membres du CA du CCAS semblent intéressés. M BOURTOURAUULT se charge d'organiser cette visite (à suivre dans un prochain CA)

- Ateliers Nutrition en partenariat avec le Clic Alli'âges

Peu de personnes se sont inscrites pour participer à la conférence de présentation.

Une prospection téléphonique a donc été faite afin de compléter le groupe car, pour les ateliers, il fallait un minimum de 8 personnes inscrites pour que le financement soit possible.

Finalement, entre 25 et 30 personnes sont venues à la conférence

- Date pour commission pour les demandes de subventions du CCAS : vendredi 23 Février 2024 à 14H

DATE DES PROCHAINS CA DU CCAS :

Jeudi 28 Mars 2024 pour le vote du budget.

Jeudi 20 Juin

(Repas des bénévoles jeudi 13 Juin)